

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Internes contaminés par le Covid-19 Question écrite n° 30833

## Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des internes qui ont dû continuer à travailler tout en étant infectés par le covid-19. D'après une récente enquête de l'ISNI, 40,3 % des internes ont été contaminés par le virus. 56,5 % des internes dans cette situation ont continué à soigner des patients tout en étant contagieux du fait du manque de personnel. L'exercice de leur profession s'est fait dans un contexte dégradé et sans disposer des protections suffisantes. 64,8 % des internes n'ont ainsi pas eu accès au matériel de protection nécessaire, notamment les masques FFP2, ni aux tests diagnostiques. Ils n'ont pas non plus pu bénéficier d'une formation suffisante pour faire face à cette vague épidémique inédite. Les soignants contaminés qui ont dû poursuivre leur activité ont été des vecteurs de l'épidémie bien malgré eux et ont pu infecter des personnes fragiles. Les internes infectés n'ont bénéficié d'arrêts de travail que pour une durée moyenne de huit jours alors que la science a démontré que la contagiosité dure au minimum quatorze jours. Tous ces éléments traduisent de profondes défaillances dans l'organisation du système de santé français. Aussi, elle aimerait connaître les solutions que le Gouvernement entend apporter afin que cette situation ne puisse plus se reproduire et que des soignants ne soient pas contraints de continuer à exercer leur activité tout en étant malades et contagieux.

## Données clés

Auteur: Mme Emmanuelle Anthoine

Circonscription: Drôme (4e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 30833 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 juin 2020, page 4543 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)